

CRAC – GTZ / MINEF
NOTE DE CONJONCTURE ENVIRONNEMENT

N° 40 avril 2002

Ils sont au nombre de 18, les journaux qui ont traité de l'information environnementale en ce mois d'avril 2002. Il s'agit de Cameroon Tribune, Mutations, Le Messenger, La Nouvelle Presse, La Nouvelle Expression, L'Action, Aurore Plus, L'Indépendant, La Gazette, Le Jeune enquêteur, Ouest Echos, Le Forestier, The Herald, The Post, Panorama, Le Financier d'Afrique, La Voix du Paysan et Aurore Plus.

Par rapport au mois de mars, on note une baisse sensible de la masse de l'information environnementale. Aucun thème ne s'est véritablement détaché du lot. Le thème de l'eau, les informations du secteur forestier et du bois, ainsi que l'hygiène et la salubrité publiques se stabilisent. Le pipeline Tchad-Cameroun prend encore du recul. Les avis d'appels d'offres tendent à disparaître. Le thème de l'écotourisme effectue une entrée inaperçue.

I – Chronologie de l'information environnementale

A – L'hygiène et la salubrité publiques

- Le 8 avril, Cameroon Tribune annonce sur une brève de sa page 20, la relance de la campagne d'hygiène et de salubrité dans le département de la Mifi, dans la province de l'Ouest.
- Le 11 avril, Ouest Echos constate sur ¼ de sa page 4 que les populations de Mbouda boudent la campagne d'hygiène et de salubrité publiques.
- Le 11 avril toujours, Cameroon Tribune indique sur la moitié de sa page 13, « un partenariat pour embellir la ville de Douala ».
- Le 16 avril, Cameroon Tribune souligne sur ¼ de sa page 22 que le département du Diamaré, dans la province de l'Extrême nord a remporté « la palme du plus beau département ».
- Le 19 avril, Cameroon Tribune constate sur 1/8 de sa page 23 la relance de la campagne d'hygiène et de salubrité à Meyomessala, dans la province du Sud.
- Le 23 avril, Cameroon Tribune indique sur ¼ de sa page 20 que le département du « Moungo reçoit sa prime du plus beau département » de la province du Littoral.
- Le 30 avril, Aurore Plus signale sur 1/5 de sa page 4, l'insalubrité dans les cimetières de Douala.
- Le 30 avril toujours, Ouest Echos note la remise d'un matériel pour la lutte contre l'hygiène et la salubrité publiques, à certaines municipalités de la province de l'Ouest.

B – Le projet pipeline Tchad-Cameroun

- Le 10 avril, Le Messenger note sur 1/5 de sa page 4 que Lamine Loum, le président du groupe consultatif international du pipeline Tchad-Cameroun, est au Cameroun pour « évaluer sur le terrain l'avancée dudit projet ».
- Le 10 avril encore, La Nouvelle Expression constate sur la moitié de sa page 4 que « les retards compromettent la rentabilité du projet » pipeline Tchad-Cameroun. A en croire cette publication les problèmes de nature structurelle freinent l'évolution du projet.
- Le 12 avril, L'Action souligne sur un encadré de sa page 6 qu'une mission du Groupe international consultatif est au Cameroun pour une mise au point sur le déroulement des travaux du pipeline Tchad-Cameroun.

- Le 15 avril, The Herald note sur 1/3 de sa page 3 que les inspecteurs du pipeline donnent des éclaircissements sur le degré d'exécution du projet.

C – Les informations du secteur forestier et du bois

- Le 1^{er} avril, Cameroon Tribune indique sur ¼ de sa page 20 une campagne des médias de la province de l'Ouest, pour la gestion des forêts communautaires.
- Le 3 avril, La Nouvelle Presse souligne sur ¼ de sa page 15 que le problème de l'appartenance de la terre « est au centre de tous les conflits entre exploitants forestiers, populations et Etat ».
- Le 8 avril, The Herald signale sur ¼ de sa page 5 qu'il existe des plantes rares, dans la forêt de Bamenda.
- Le 9 avril, Mutations se demande dans une enquête sur ses pages 4 et 5, à quel rythme la forêt camerounaise est exploitée.
- Le 17 avril, Cameroon Tribune note sur ¼ de sa page 3 des recherches entreprises par le Centre international de la recherche forestière (Cifor), pour permettre aux populations locales de bénéficier de l'exploitation forestière.
- Le 19 avril, L'Action signale sur 2/5 de sa page 6 l'organisation par le Cifor, d'une concertation sur la décentralisation de la gestion des forêts communautaires.
- Le 19 avril également, Mutations souligne sur ¼ de sa page 11, l'échec des stratégies de gestion locale des forêts.
- Le 19 avril toujours, Mutations indique sur ¼ de sa page 11 que la décentralisation forestière est dans l'impasse.
- Le 29 avril, Le Financier d'Afrique signale sur ¾ de sa page 5 que « la foresterie communautaire apparaît comme une solution juste pour les populations riveraines ».

D – Les initiatives en faveur de l'environnement

1 – La conservation du jardin botanique de Limbé

- Dans son édition du mois d'avril 2002, La Gazette signale sur la moitié de sa page 14 que le jardin botanique de Limbé contribue à la conservation de la biodiversité autour du Mont Cameroun.
- Le 1^{er} avril, The Post note sur 1/3 de sa page 6 que la Cameroon mountain range est entrain d'adopter des stratégies de conservation de la biodiversité au jardin botanique de Limbé.
- Le 1^{er} avril toujours, The Herald note que le jardin botanique de Limbé est un cadre paradisiaque.
 - Le 1^{er} avril encore, Le Messenger publie sur toute sa page 12, une publicité sur les jardins botaniques de Limbé. Selon cette réclame, c'est un héritage de 110 ans dont il faut assurer la conservation.
 - Le 1^{er} avril également, Le Messenger accorde toute sa page 13 à un message de la Fondation pour la conservation de la chaîne montagneuse du Cameroun (Camcof). A en croire cette publicité, cette fondation « a été créé pour veiller à ce que l'exceptionnelle combinaison de la flore et de la faune (...) soit préservée ».

2 – La protection de l'environnement

- Le 11 avril, Cameroon Tribune constate sur la moitié de sa page 12, la conception d'un programme pour la protection de l'environnement à l'intention des écoles camerounaises.
- Le 17 avril, La Nouvelle Presse note sur ¾ de sa page 15 l'implication des députés de la sous-région dans la protection des écosystèmes.

- Le 29 avril, The Herald signale sur 1/3 de sa page 6 que des Ong en environnementalistes recommandent l'utilisation de certaines plantes pour lutter contre la dégradation de l'environnement.
- Le 29 avril, The Herald note sur 1/6 de sa page 6 que le président Georges Bush a récemment indiqué que les jeunes sont de « grands protecteurs de l'environnement ».
- Le 30 avril, Panorama constate sur 1/4 de sa page 4 que les « tout petits » oeuvrent pour la protection de l'environnement.

3 – Les sanctions contre certaines entreprises forestières

- Le 2 avril, Cameroon Tribune publie sur 1/4 de sa page 28, un communiqué du ministre de l'Environnement et des Forêts, sanctionnant certaines entreprises forestières coupables des infractions à la réglementation forestière.
- Le 3 avril, La Nouvelle Expression signale sur la moitié de sa page 12 « une volée de bois vert » attribuée aux exploitants forestiers par le ministre de l'Environnement et des Forêts, pour non-respect de la réglementation forestière en vigueur.
- Le 11 avril, Cameroon Tribune publie sur toute sa page 32, un communiqué du ministère de l'environnement et des Forêts indiquant la liste des sociétés reconnues coupables d'infractions à la loi dans le cadre de la protection de l'environnement, ainsi que les sanctions qu'ils reçoivent.

E – Les atteintes à l'environnement

1 – Le pillage des forêts camerounaise par la Sfid

- Le 1^{er} avril, Mutations annonce sur ses pages 4 et 5, la plainte de sept villageois de la province de l'Est, contre le groupe français Rougier, pour « exploitation illégale » des grumes.
- Le 3 avril, Le Messenger signale sur la moitié de sa page 7 que la plainte des agriculteurs camerounais en France contre le groupe français Rougier et sa filiale camerounaise Sfid, pourra « désormais servir de voie contre le pillage » des forêts camerounaises.
- Le 3 avril aussi, La Nouvelle Presse indique sur 3/4 de sa page 15 que des « agriculteurs Camerounais poursuivent la Sfid à Paris », pour exploitation illégale des forêts camerounaises.
- Le 9 avril, L'Action note sur 3/4 de sa page 6 « la mafia des multinationales », dans la gestion forestières. Pour cette publication, 70% des exploitants forestiers en Afrique sont des occidentaux et exploitent frauduleusement le bois précieux.

2 – Les autres formes d'atteintes à l'environnement

- Le 3 avril, L'Indépendant signale sur 3/4 de sa page 5 que la forêt de Bessoukang-kouang, dans le Moungo, est frauduleusement exploitée.
- Le 8 avril, Cameroon Tribune annonce sur 1/8 de sa page 22 que l'écologie est fortement menacée dans le département de la Lékié.
- Le 15 avril, Le Messenger constate sur 1/3 de sa page 6 que « les déchets industriels côtoient les hommes », dans la zone industrielle de Douala.

F – Généralité sur l'environnement

- Dans son numéro du mois d'avril 2002, Le Forestier annonce sur la moitié de sa page 10, un budget annuel de 10 milliards de francs Cfa, pour la mise en œuvre du programme sectoriel Forêts-environnement.

- Le 23 avril, Cameroon Tribune signale sur un filet de sa page 10 la célébration de la journée internationale de la terre. A cette occasion, une conférence a été organisée par le ministère de l'Environnement et des Forêts sur le thème « L'arbre c'est la vie ».
- Le 23 avril toujours, Mutations note sur une brève de sa page 14 la célébration « sans tambour ni trompette », de la 32^e journée mondiale de la nature.

G — L'aménagement du territoire

1 – L'aménagement des routes

a – Les routes interurbaines

- Le 11 avril, Cameroon Tribune annonce sur 1/10 de sa page 22 que la province de l'Adamaoua et la RCA seront « bientôt reliées par route ».

b – La voirie urbaine

- Le 1^{er} avril, Le Jeune Enquêteur note sur toute sa page 5, les « travaux d'hercule de Etonde Otto », le délégué du gouvernement à la communauté urbaine de Douala, pour la réhabilitation de la chaussée dans cette ville.
- Le 5 avril, Cameroon Tribune annonce sur une brève de sa page 22, « des rues bitumés à Mbalmayo », dans la province du Centre.
- Le 11 avril, Cameroon Tribune signale sur une brève de sa page 22 que 38 km de voirie urbaine seront bitumés dans la province du Sud.
- Le 15 avril, Cameroon Tribune annonce sur ¼ de sa page 21, la rénovation de la voirie urbaine de Meinganga, dans la province de l'Adamaoua.
- Le 29 avril, Cameroon Tribune constate sur ¾ de sa page 2 un prêt de 42 milliards à la Communauté urbaine de Douala, pour « la reconstruction des routes ».

c- Les routes rurales

- Le 18 avril, Cameroon Tribune signale sur une brève de sa page 22 la sortie de l'enclavement de cinq villages de Meyomessala, à la faveur de la construction d'une route en terre de 10 km.

H - Prises de position sur l'environnement

- Le 9 avril, Joseph Benga, sous-directeur des agréments et de la fiscalité forestière au ministère de l'Environnement et des Forêts soutient dans une interview sur la moitié de la page 5 de Mutations que « La forêt camerounaise ne disparaîtra pas ».
- Le 15 avril, Changou Joseph, conseiller du chef « Makèpè petit pays », indique dans une interview accordée au Messenger, qu'il « y a déjà eu des cas de décès dus à la pollution » dans ce quartier.

I – Les avis d'appel d'offres

1 – Dans le secteur des routes

- Le 12 avril, Cameroon Tribune publie sur ¼ de sa page 26, un communiqué de la Commission nationale des marchés, portant publication du résultat de l'avis d'appel d'offres pour les études techniques en vue de l'aménagement de la route Sangmélima-Djoum-Frontière du Congo.

2 – Dans les autres secteurs

- Le 12 avril, Cameroon Tribune consacre la moitié de sa page 10 à un avis d'appel d'offres de la Commission nationale des marchés, pour les travaux d'alimentation en eau potable de la ville de Soa.

- Le 15 avril, Cameroon Tribune accorde la moitié de sa page 6 à un avis d'appel d'offres international de la Commission nationale des marchés pour la réhabilitation du Boulevard de la Réunification dans la ville de Douala.

J – Le thème de l'eau

- Le 1^{er} avril, Cameroon Tribune note sur toute sa page 7 que Guinness Cameroun et WCS ont aidé 8 villages de la province du Sud-ouest à s'approvisionner en eau potable.

- Le 1^{er} avril également, Cameroon Tribune signale sur 1/6 de sa page 20 que le gouvernement camerounais en partenariat avec l'Agence française de développement, va mettre en place 200 points d'eau en faveur des éleveurs dans la province de l'Extrême nord.

- Le 2 avril, Aurore Plus constate qu'à l'occasion de la célébration de la 10^e journée mondiale de l'eau, « La Snec ne sort pas la tête de l'eau ».

- Le 3 avril, Cameroon Tribune signale sur une brève de sa page 20 le problème d'accès à l'eau potable des populations du Nord, à cause de la sécheresse.

- Le 8 avril, Cameroon Tribune souligne sur 1/5 de sa page 22 que 114 adductions d'eau seront réalisées dans la province de l'Ouest.

- Le 10 avril, Cameroon Tribune constate sur une brève de sa page 22, « Des actes de vandalisme contre le réseau de distribution d'eau » de Guider, dans la province du Nord.

- Le 10 avril également, Mutations constate sur 3/5 de sa page 15 que « la qualité de l'eau utilisée au quotidien n'est pas toujours saine ».

- Le 25 avril, Mutations indique sur une brève de sa page 14 que le satellite Aqua qui sera lancé le 2 mai aura pour mission de « Collecter des informations sur les ressources en eau de la terre ».

- Le 26 avril, Cameroon Tribune note sur ¼ de sa page 26 l'organisation d'un débat sur l'eau à Monatéfé, dans la province du Centre.

K - Le thème de l'écotourisme

- Le 24 avril, The Herald Annonce sur la moitié de sa page 12 la participation des populations dans le développement de l'écotourisme dans la réserve de Campo Ma'an.

L – Dans la presse spécialisée

- Dans son numéro d'avril 2002, La Voix du paysan fait un gros plan sur les coopérative d'épargne crédit. Le journal fournit toutes les informations sur la création de ces structures de micro-finance, ainsi que la composition du dossier d'agrément.

En page Santé, La publication du monde rural indique comment constituer une pharmacie familiale avec des plantes médicinales.

En page Environnement, cette parution signale qu'en plus de l'exploitation des arbres, la foresterie communautaire offre la possibilité d'exploiter les produits forestiers, dont l'importance n'est plus à démontrer.

II – Le thème du mois : La société forestière Sfid mise au banc des accusés par des agriculteurs camerounais.

Le 22 mars dernier, sept agriculteurs du département du Haut Nyong dans la province de l'Est, ont déposé une plainte au Tribunal de grande instance de Paris, contre le groupe français Rougier et sa filiale camerounaise Sfid. Cette entreprise forestière est accusée de « destruction des biens appartenant à autrui, faux et usage de faux, escroquerie, recel, corruption de fonctionnaire ». Cette accusation qui est inédite, a fait couler beaucoup d'encre et de salive aussi bien dans les médias internationaux que nationaux.

« *Exploitation sauvage du bois : l'arbre ne cache plus la forêt* », cette annonce est du journal *Le Messager*, dans son édition du 3 avril. A en croire cette publication, « *Les affaires liées à l'exploitation sauvage de la forêt camerounaise se transportent en France* ». Le journal de Pius Njawé indique qu'avec l'aide de l'association « *Les amis de la terre* » et « *Sherpa* », sept agriculteurs ont déposé une plainte contre la Sfid, au Tribunal de grande instance de Paris. La Société forestière de Doumé, qui ne dispose pas de titre de titre d'exploitation forestière dans cette région, « *s'était introduite dans les plantations de plusieurs villageois du Haut Nyong et avait procédé à une coupe illégale de diverses essences de bois à l'insu des propriétaires mais aussi, avait construit des pistes traversant certains champs, pour pouvoir accéder aux zones forestières* ».

Pour le journal *La Nouvelle Presse*, « *Impossible n'est pas camerounais* ». Pour avoir été abusé par la Sfid et n'ayant pu obtenir des réparations auprès de la justice camerounaise, « *Les agriculteurs camerounais ont décidé de porter le problème devant les juridictions françaises* ». Mais, cette parution précise que pour avoir gain de cause, « *Les plaignants camerounais devront d'abord convaincre le juge français que la justice camerounaise est défaillante* ».

De son côté, *L'Action* annonce « *Le temps du droit* ». Le journal du RDPC indique que « *Le recours à la justice des pays du Nord contre des actes commis dans les pays du Sud par leurs multinationales est de plus en plus fréquent* ». Cela tout simplement parce que « *La plupart des actions en justice intentées contre les multinationales du Nord ou leur filiales dans les pays du Sud n'ont généralement pas abouti* ». Or dans les pays occidentaux, les plaignants profitent du cadre légal qui leur accorde des privilèges. *L'Action* cite ainsi l'article 113 du Code pénal français qui dispose que « *la loi pénale française est applicable à tout crime commis hors du territoire français par un français et aux délits hors du territoire si les faits sont punis par la législation du pays où ils sont commis* ». C'est donc à en croire le journal du parti au pouvoir, cette disposition de la loi française qui a permis au groupe de paysans camerounais de porter plainte en France, contre la Sfid.

Et *Le Messager* de conclure que « *Si les tribunaux de Paris se disent compétents, ils offriront de fait un recours indépendant et impartial contre la toute puissance des compagnies forestières qui se croient au Cameroun au-dessus des lois et pensent qu'elles peuvent tout acheter avec leur argent.* »

Conclusion

Après une évolution crescendo depuis le mois de janvier, les informations du secteur de l'environnement sont en perte de vitesse. Est-ce un essoufflement ? Nous ne saurions le dire. Mais toujours est-il que les activités politiques ont été intenses tout au long de ce mois d'avril et la presse s'est un peu détournée de l'environnement. C'est, ce qui semble expliquer ce petit recul. Vivement que l'environnement occupe de nouveau les devants de la scène dès le mois de mai.